L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 14 AOUT 1878.

51me Année

DUFOUR & LEBEY,
Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS,
MERCREDI 14 AOUT 1878.

Arrangement projeté pour la dette de ville.

On commence à voir que la dette de ville, même avec l'arrangement des bons à prime si cavalièrement légalisé par la Législature de 1876, constitue une charge infiniment trop lourde pour la ville obérée telle qu'elle est aujourd'hui. Cette contribution de bons à prime fut fondée sur un fait à venir qui ne s'est pas réalisé. On croyait alors, telle n'était pas notre opinion à nous, qu'on était arrivé à la fin de la crise, et que la limite de la taxe à 1 1/2 0/0 allait donner aux propriétés foncières une impulsion de hausse qui mettrait pleinement la ville à même de supporter l'intérêt croissant chaque année de la dette convertie et bons à prime. On se trompait et jamais erreur ne fut plus complète. On n'avait pas voulu tenir compte d'un avertissement que, pour notre part, nous avions donné bien souvent, c'est que la gêne financière de la ville venait d'une cause à laquelle une longue série d'années pouvait seule porter remède. Encore faudrait-il pour donner efficacité au remède que la ville fut gouvernée, dans l'intervalle, avec une extrême économie, une grande probité et sous un système de taxe réduit dans une proportion presqu'infinie.

A supposer que cette taxe réduite à sa limite constitutionnelle fut un soulagement réel, ce soulagement était annulé par une taxe d'Etat accablante comparativement au passé, bien qu'elle eut été réduite aussi. Les deux taxes n'en formaient pas moins encore un total de 3 0/0, charge que les trois quarts des propriétés foncières ne peuvent supporter faute de locataires ou faute de paiement de loyers, ce qui revient au même.

Il n'y avait pas non plus une correspondance juste entre la baisse des loyers et l'abaissement des taxes. Les loyers étaient baissés des trois quarts quand la taxe n'avait été réduite que de la moitié, ou bien quand la taxe en réalité n'avait pas été réduite, du tout vu le maintien d'un assessement faux et mensonger, attribuant aux biens fonciers des valeurs exagérées, des valeurs d'un autre temps, deux ou trois fois supérieures aux valeurs de vente au comptant sur le marché.

La semaine dernière nous avons rapporté pour $239,000 de ventes opérées par le shérif, car il n'y a plus de ventes aujourd'hui qu'à la suite d'exécutions et de saisies pour non-payement de taxes, et sans prendre la peine d'aller inspecter les livres d'assessement, nous en citerons pas de nous tromper en disant que ces valeurs vendues étaient portées au double sur ces mêmes livres d'assessement refaits l'année dernière, conformément à la loi nouvelle. Ces ventes continuent et s'opèrent toutes à une baisse énorme comparativement aux valeurs officielles. Enfin, la baisse est tellement forte que les spéculateurs eut renoncé à acheter même les propriétés qui se donnent à peu près pour rien.

Cet état de choses est réellement déplorable, d'autant plus déplorable que personne ne peut en prévoir la fin. Mais ce qui est plus déplorable encore c'est de voir les deux administrations, celle de l'Etat et celle de la ville, se maintenir sur un pied de frais aussi élevés quand les administrés ruinés sont livrés à la plus grande détresse pécuniaire qu'on ait jamais vue. Ainsi les choses sont allées en sens inverse de la combinaison du plan de loterie. Il était basé sur un mouvement ascensionnel à courte date, c'est le contraire qui est arrivé; quand le service de cette dette augmente progressivement chaque année, les ressources pour y faire face diminuent dans une proportion encore plus rapide. Ce n'est plus nous qui parlons aujourd'hui, ce sont les faits, les faits cent fois plus éloquents que notre plume.

Nous ne voulons pas récriminer ni rappeler la faute commise soit par la municipalité soit par la Législature de 1876, lorsque la première eut recours au plan des bons à primer et que la seconde appliqua même aux anciennes dettes de la ville, aux dettes légitimes, le système de conversion injuste et arbitraire qui lui fut proposé dans le but de confondre sous les titres de dettes, donnant ainsi une mauvaise, aux dettes vérénses, le caractère de respectabilité et de légalité qui distinguait les anciennes. Ces dettes, qui forment le fonds des bons à prime, pour la plupart étaient illégales et n'en n'était plus facile alors que d'en libérer la ville en suspendant le payement de l'intérêt de toutes dettes jusqu'à ce que les cours eussent prononcé sur leur validité. Mais on redoutait de nouveau, on était pressé d'en finir et la Législature, sans réflexion et sans discussion, passa la loi de loterie qui donnait une apparence de respectabilité aux dettes provenant des administrations nommées par Warmoth ou sous son influence, dettes énormes dont pas un cent n'a profité à la ville.

Quelle a été la conséquence de cette législation au moins imprudente dans son action comme soulagement pour la ville, et inique dans sa portée pour les anciens créanciers de cette même ville, créanciers dont les titres, malgré toutes les intrigues, ont été reconnus par deux cours de justice, comme provenant d'un contrat valide et qui doit être exécuté ! La conséquence a été que les bons de 1852 ont été négligés tout comme s'ils n'existaient pas, qu'aucun intérêt ne leur a été payé depuis deux ans, et que cet intérêt loin d'aller à qui de droit a été pris, sans gêne, par les autorités municipales pour servir la dette des bons à primes dans toute sa rigueur et dans tout son arbitraire.

Mais ces illégalités n'ont pas porté bonheur à la ville. Les dettes ne s'éteignent pas parce qu'on refuse de les payer, surtout celles que les tribunaux ont déclaré légitimes. Elles s'accumulent au contraire, car tout le monde doit comprendre qu'il faudra tôt ou tard tenir compte aux bons consolidés de ce qu'on ne leur a pas payé et de ce qui leur est dû.

Comme les hommes cossés envisagent ainsi que nous le faisons, cette perspective, sans cependant accorder aux dettes de l'ancienne ville l'authenticité qu'elles ne méritent, ils chercheront de nouveau les moyens de libérer la municipalité en tout ou moins de la soulager par un changement radical de législation financière. Ils disent : "Le plan des bons à primes a fait son temps. On ne trouvera le premier plus loin, vu les difficultés financières qui de tous côtés surgissent. Il faut donc y renoncer et chercher ailleurs d'autres moyens qui répondent aux nécessités de la situation."

Ce moyen consisterait à payer la dette pour ce qu'elle vaut aujourd'hui, sur le marché, les 19 millions ne faisant plus que six millions en bon pain, et ces six millions rapportant un intérêt de 6 p. 0/0 par an. Cet intérêt serait de $360,000. Cela vendrait beaucoup moins cette dette qu'aux intérêts qui dépasse aujourd'hui $600,000 et ainsi de suite dans une proportion toujours croissante. Très bien, jusque là. Mais ces hommes pendant de vue que l'ancienne dette consolidée n'est payée dans un compte que sur le pied de la réduction qu'ils proposent en vertu du contrat de 1852, contrat qui n'attend plus que l'arrêt de la Cour Suprême pour être mis à exécution. Or, cette dette avec les intérêts arriérés qu'on lui doit élèverait le capital entier à neuf millions au moins, et c'est pour cela seul suffisant qu'il faudrait payer un intérêt de 6 0/0, en $540,000 par an, sans fonds d'amortissement quand la loi de 1852 pourvoit expressément à ce fonds de rachat.

Cette considération néanmoins vaut bien la peine de ne pas faire de bons à prime, ou de la reconnaissance de la dette de 1852 comme créance publique entière, suivant son titre de [illegible]. On pourrait ainsi éviter d'encourir et échapper au mouvement ascensionnel et désespérant des bons à prime. Mais en somme, nous croyons qu'il vaudrait mieux suivre le conseil donné il y a trois ans par le Bulletin dans un message fameux : c'est de suspendre l'intérêt de toutes dettes, jusqu'à ce que les cours aient décidé la question de leur validité. Nous croyons qu'il y aurait tout à la fois [illegible] plus de profit.

Eloquent rapprochement de chiffres.

On nous rapporte que quelques personnes, non par mauvaise [illegible] mais par système, en se fondant sans doute, sur des faits mal observés, maintient constamment l'opinion que les habitants de la Nile-Orléans, sans [illegible] d'origine ou de race, sont également exposés aux attentats de la fièvre jaune, moins ceux qui l'ont déjà eue. Cette opinion vient, nous le croyons, de ce qu'un certain nombre d'enfants nés en cette ville, ont été enregistrés dans la liste des victimes de la fièvre jaune.

Mais le Dr Choppin, président du Bureau de santé, s'est déjà expliqué à ce sujet. Il a dit que très probablement la cause de ces décès avait été erronément rapportée, les personnes nées à la Nile-Orléans, ayant dans tous les temps échappé au fléau. Le Dr Armand Mercier en a dit autant ; il a même affirmé son intention de la manière la plus positive. Si quelqu'un doit le savoir, c'est lui qui, en 1853, reçut et traita dans son hopital de la rue du Cirque, plus de 350 malades atteints de fièvre jaune.

Mais voici une preuve encore plus puissante que l'opinion de ces deux éminents docteurs. En 1853, année terrible et qui fit au fléau destructeur une réputation qui ne pouvait peut-être pas avant un demi-siècle, il y eut du 1er mai au 1er novembre 12,151 victimes, chiffre réfutable auquel comptent les enfants ne contribuèrent que dans la proportion de 1102, et ces 1102 personnes encombraient non aux attentats de la fièvre jaune mais à l'action de toutes autres maladies non épidémiques et ordinaires. La différence est, en nous semble, d'une éloquence irrésistible.

Nous trouvons ces deux chiffres dans un relevé statistique fait par le D. J. S. McFarlane, dont beaucoup de gens n'ont pas perdu le souvenir bien que l'homme soit mort depuis longtemps. Ces chiffres sont exacts comme tous autres ayant trait à la fièvre jaune à la Nile-Orléans et qui a été [illegible] franc pour dire qu'il ignorait autant que le premier jour l'origine de la fièvre jaune et ses causes.

Les rapprochements que nous venons de faire ne signifient pas que les créoles de la Louisiane n'ont rien à craindre de ce fléau. Si nés à la campagne, ils viennent ici l'été, ils pourront prendre la fièvre jaune tout aussi facilement que les étrangers eux-mêmes. Nous parlons seulement des créoles nés à la Nile-Orléans, et qui ont été acclimatés en venant au monde. Ceux là n'ont rien à craindre de la fièvre jaune, lors même qu'ils reviendraient ici après un long séjour fait à l'étranger. Nous croyons que le bénéfice de l'acclimatation originelle n'est jamais perdu pour eux.

On se souvient qu'à propos du banquet de Genève on signala la présence en Suisse de Véra Zassoulitch, dont la tentative d'assassinat contre le préfet de police de Saint-Pétersbourg et le procès eurent un si grand retentissement.

Véra Zassoulitch assistait au banquet où un rédacteur du *Petit Lyonnais* lui porta un toast pour celle répondit.

Depuis, le bruit courut que les assistants du banquet avaient été mystifiés, et le *Petit Lyonnais* lui-même publiait, ces jours derniers, la dépêche suivante :

Berlin, 22 juillet, 10 h. 15, soir.

Véra Zassoulitch est actuellement détenue à Schlusselbourg (Russie).

On craint que des conflits surgissent à l'occasion de son départ pour la Sibérie, où elle va être déportée. Les étudiants sont fort agités et fort excités contre la police, qui a provoqué une bagarre pour pouvoir aisément faire disparaître l'héroïne. En effet, pendant que l'échauffourée se produisait, Véra Zassoulitch était emportée par des agents déguisés, enfermée dans une voiture et transportée à Nowgorod, où elle a dû être enfermée à Schlusselbourg.

Plusieurs journaux accueillirent la nouvelle. Le *Petit Lyonnais*, se donnant à lui-même un violent démenti, répond aujourd'hui à ceux "qui ont cru dire que le principale invitée du banquet de Genève n'était pas la véritable Véra Zassoulitch" que la dépêche qu'il avait publiée lui avait été envoyée avec prière instante de la publier pour dépister les recherches de la police.

LES FAUX-MONNAYEURS.—Depuis quelques temps, on avait remarqué à Paris qu'un certain nombre de fausses pièces d'or de 10 fr. à l'effigie de Victor-Emmanuel avaient été mises en circulation, particulièrement dans le quartier Latin.

Lundi dernier, un jeune homme assez bien vêtu a été arrêté par un bottier de la rue de Seine auquel il essayait de changer l'une de ces pièces.

Conduit au commissariat de police de l'Odéon, l'individu arrêté déclara être Italien et se nommer Pasquale ; mais il ne voulut point indiquer sa demeure.

M. Jacob, chef de la Sûreté, informé aussitôt, fit faire d'actives recherches dans le service des garnis ; quelques heures après, on trouva Pasquale inscrit dans un hôtel du faubourg Saint-Antoine.

M. Jacob pensa que Pasquale, sur lequel on trouva une assez grande quantité de fausses pièces de 10 francs, devait avoir des complices, et fit organiser une surveillance spéciale dans cet hôtel.

Hier matin, deux individus, Milanini et Schiapinni, furent arrêtés lorsqu'ils rentraient à l'hôtel.

On trouva sur eux et dans leur chambre, ainsi que dans celle de Pasquale, environ 5,000 francs en fausses pièces de 10 francs.

M. Jacob interrogea ensuite son collègue, le chef de la police italienne, actuellement à Paris.

Le collègue télégraphia en Italie, à Palerme, où habitaient les trois faux-monnayeurs.

Une perquisition faite à leur domicile fit découvrir une vraie fabrique de fausse monnaie.

Les pièces fabriquées et mises en circulation sont fort habilement imitées ; elles sont reconnaissables au son qui est faux.

Les trois faux-monnayeurs ont été dénoncés au Dépôt, et ils ont été interrogés hier par M. Blanquet Duvernay, juge d'instruction, en présence de MM. Jacob et de son collègue italien.

Pasquale, Schiapinni et Milanini sont des repris de justice de la plus dangereuse espèce.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 14 août. — Temps chaud et partiellement couvert, pluies locales, vents variables principalement du sud.

Température, 13 août 1878.

Thermomètre de C. DUHAMEL, Opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 h. du matin....	78	26
MIDI....	86	30
3 P. M....	82	28
6 P. M....	83	28

La fièvre jaune.—Il est mort 21 personnes de la fièvre jaune, dans la journée expirée hier, à midi.

Le nombre de cas est, jusqu'à présent, de 562 et celui des décès de 173.

Nous des morts.

John McDonald, Irlande, âgé de 46 ans, 174 rue du Camp.

Eli Andrews, Pennsylvanie, âgé de 54 ans, 39 rue du Bourbon.

Mme. Annie Williams, Pennsylvanie, âgée de 28 ans, 98 rue Perdido.

Julia Choteaux, France, âgée de 27 ans, 68 rue Front.

Hubert Tomman, Nlle Orléans, âgé de 2 ans et 6 mois, coin Constance et Melpomène.

Mme Carter, Louisiane, âgée de 18 ans, 254 rue Rampart.

Dimitry Gregorio, Turquie, âgé de 17 ans, 51 rue Delta.

William Sanderson et femme, Irlande, 244 rue des Magasins.

Elizabeth Keenan, Nlle Orléans, âgée de 3 ans, 24 rue Annonciation.

Maggie M. Hassell, Nlle Orléans, âgée de 20 ans et 6 mois, rue St Charles, entre Général. Tayler et Peniston.

James Drewry, Mobile, âgé de 4 ans et 3 mois, 36 rue St James.

Lucien Bancourt, France, âgé de 25 ans, Lafayette près Franklin.

Julia Capuano, âgée de 25 ans, 258 rue du Canal.

Elizabeth Ryan, Nlle Orléans, âgée de 5 ans et 9 mois, 292 1/2 rue Clio.

Morts à l'hôpital de charité.

Patrick Walsh, âgé de 33 ans.

James Sullivan, âgé de 35 ans.

Daniel O. C. Quitman, âgé de 34 ans.

James Kelly, âgé de 11 ans.

James Cooper, âgé de 50 ans.

Lawrence Kearney, âgé de 28 ans.

Hôpital de charité.—Nouveaux cas de fièvre jaune à l'hôpital de charité :

Robt. Parker, Angleterre ; sans asile ; âgé de 37 ans ; dernier lieu de résidence, Amérique du Sud ; un mois en ville ; veuf ; malade trois jours.

Thos. J. Ryan, Brooklyn ; sans asile ; âgé de 28 ans ; dernier lieu de résidence, Opelta, Miss. ; un jour en ville ; garçon ; malade six mois.

Warren Williamson, natif de Maryland ; 213 rue Julie ; âgé de 31 ans ; dernier lieu de résidence, Vicksburg ; deux ans en ville ; marié, malade cinq jours.

Anna Jeffries, native de l'Alabama ; 27 rue Bourbon ; âgée de 43 ans ; dernier lieu de résidence, Galveston ; quatre semaines en ville ; mariée ; malade trois jours.

Jean Mirat, Basses-Pyrénées, France ; 27 rue Madison ; âgé de 28 ans ; dernier lieu de résidence, Bordeaux ; dix ans en ville ; garçon ; malade une demi-journée.

Jacob Stall, Hollande ; sans asile ; âgé de 45 ans ; dernier lieu de résidence, bas du fleuve ; trois heures en ville ; veuf ; malade cinq jours.

John Walking, Limerick, Irlande ; résidence, avenue de la Louisiane, près Magasin ; âgé de 26 ans ; dernier lieu de résidence, Liverpool ; huit mois en ville ; garçon ; malade un jour.

Herman Lever, Prusse ; sans asile ; âgé de 54 ans ; dernier lieu de résidence, Washington, D. C. un mois en ville ; malade trois jours.

Suspect et surveillance.—Carl Grassel, fabricant de chambres artificielles, domicilié au No 192 de la rue Carondelet, entre les rues Gired et Julie, est accusé d'avoir étranglé sa femme.

Le Dr Warren Brickell, attiré par les cris du mari, a été le premier à voir le cadavre ; il a déclaré, après examen, que c'était un cas de strangulation.

Le capitaine Manning, accompagné de deux officiers, s'est transporté sur les lieux et a longuement interrogé Grassel ; celui-ci a dit qu'il est marié depuis quatre ans et a toujours vécu en bonne intelligence avec sa femme, que quand il était revenu du marché il l'avait trouvée étendue sur le plancher, sans connaissance, qu'elle s'était attachée au cou le bord d'un mouchoir dont l'autre bout était amarré au bois de lit, qu'il avait coupé le mouchoir et avait déposé la malheureuse sur le lit. Le capitaine lui a demandé s'il était vrai qu'il se querellait souvent avec Mme Grassel ; il a répondu que ce n'était pas vrai ; la dame le capitaine l'ayant hautement accusé d'être un ivrogne, il s'est laissé tomber sur une chaise en poussant une exclamation.

Le lit sur lequel était le cadavre n'a pas deux pieds de haut ; on ne semble pas croire à la pendaison.

Les voisins disent que Grassel et sa femme faisaient très mauvais ménage ; quelques-uns le soupçonnent du meurtre, d'autres, au contraire, sont d'opinion que madame Grassel, depuis plusieurs jours, n'avait pas toute sa raison et parlait fréquemment d'une personne qui devait la couper en morceaux ; ils ajoutent qu'elle allait complètement, hier matin, devant le recorder Smith, sous prévention d'insulte, et que la crainte l'avait poussée au suicide.

Grassel est en prison.

Le Dr Holt et le comité du conseil de ville.—Le Dr Holt répond, avec calme et fermeté, au rapport que M. Cavanac, administrateur du commerce, M. Diamond, administrateur de la police, et M. Rengstorff, administrateur de l'assessement, viennent d'adresser à leurs collègues sur la salubrité des rues et des ruisseaux du quatrième district—rapport qui est une réponse à la communication de l'inspecteur au bureau que préside le Dr Choppin. M. Holt dit qu'il ne fait son exposé que dans l'intérêt de la salubrité publique.

Il reproche à MM. Cavanac, Diamond et Rengstorff d'avoir, à l'aide d'extraits de communications qu'il a cru devoir adresser au bureau de santé à différentes époques, tenté de le convaincre de contradiction aux yeux des citoyens, dont ils sont les serviteurs et non les maîtres. Si, dans ses anciens rapports, il a évité les détails, c'est qu'il n'a pas voulu semblant anxieux de faire une opposition continuelle aux fonctionnaires qui se sont chargés de tenir la ville dans un état de propreté convenable, c'est qu'il a pensé qu'une guerre incessante de ce genre n'aurait aucun bon résultat et engendrerait une inimitié nuisible, mais toutes les fois que les plaintes des habitants ont été fondées et graves, il les a transmises au bureau qui lui a bonnêtement répondu d'inspecteur de santé.

Son dernier rapport ne contient donc ni contradictions ni erreurs ; comme ceux qui l'ont précédé, il est basé sur un examen et sur une connaissance personnelle des faits.

Le Dr Holt se déclare prêt à établir la vérité de toutes ses assertions, à soumettre des preuves au conseil et au public. Il s'étonne qu'au milieu de la consternation les administrateurs se soient retranchés derrière des extraits de communications, au lieu d'en appeler à l'opinion et au jugement de la communauté.

Le Conseil de Ville a siégé hier. Une longue communication dans laquelle M. McCaffrey s'oppose aux systèmes des contrats et demande plus de pouvoirs, a été lue.

M. D'Hémécourt a dit que depuis cinquante ans il n'a jamais vu les rues dans un aussi bon état qu'actuellement.

Ont été adoptées : Une ordonnance qui affecte $18,076.61 pour le paiement de différentes dettes de la ville ; une résolution allouant $26,078.63 pour les salaires de juillet de la police ; une ordonnance allouant $14,399.44 dues aux contractants pour le mois de juillet ; une ordonnance allouant $15,332.34 à la société de charité des pompiers, pour le mois de juillet ; une ordonnance allouant $15,187.96 à la compagnie de gaz pour le mois de juillet ; une ordonnance allouant $6696.55 pour les coûts des recorders, les coroners, les inspecteurs de santé, etc., pour le mois de juillet ; une ordonnance allouant $4264.85 au shérif des cours criminelles, pour le mois de juillet ; une ordonnance allouant $9735 pour les dépenses.

L'annulation des contrats faite avec MM. Bartley et Fassoux, Thomas Bergin, John Kanser, Pat. Glennon, Wm Henry et F. Oury, a soulevé des débats. Sur la proposition du colonel Denis, la suite de la discussion a été remise à la prochaine séance.

Le club Neptune de canotiers a été autorisé à construire un *boat house* dans le troisième district.

Il a été décidé de renouveler le bail fait avec le propriétaire du Davidson's Court, à raison de $300 par mois ; la station de police restera conséquemment dans la bâtisse. Le maire a été autorisé à passer un bail de cinq ans, au même prix, si les réparations y sont faites.

Paragraphes.—D'après M. Marks, percepteur du revenu fédéral, les recettes ont augmenté depuis trois ou quatre jours et atteindront bientôt le chiffre moyen.

— La salle de milieu de la douane étant très mal aérée, le collector et l'architecte en disposent à faire respirer les employés.

— M. John Sherman, ministre des finances nationales, a décidé que les touristes devront acquitter les droits *ad valorem* sur tout ce qu'ils importeront—excepté les oiseaux empaillés ou non empaillés, les pièces d'argent ou d'or, les médailles, les diamants bruts, les fleurs sèches, les végétaux à tannier, les véritables eaux minérales, l'huile de ricin, les graines, les coquillages, les spécimens de botanique, les objets d'arts dûs à des artistes américains, les effets ; les ouvrages, les instruments et les outils servant à l'exercice d'une profession ou d'un métier.

— Le steamer *City of Mexico* a déposé sa cargaison sur son quai en moins de vingt-quatre heures, puis est reparti.

—La compagnie du chemin de fer de Chicago, St-Louis et la Nile-Orléans a transporté gratuitement les médecins, les garde-malades et les médicaments à Grenada, Mississippi, elle a retardé d'une heure le départ du train pour attendre le Dr Mandeville, auquel il était impossible de se rendre à temps à la gare.

—M. l'administrateur du département des améliorations est prié de se souvenir de l'énorme trou qui est dans la rue de la Douane, entre les rues Dauphine et Bourbon ; les piétons—surtout ceux qui n'y voient guère, malgré les lunettes perfectionnées—n'en ignorent pas l'existence.

—Au grand tirage mensuel de la Loterie de la Louisiane qui a eu lieu hier, aux bureaux de la Compagnie, le numéro 58,172 a gagné le gros lot de $30,000 ; le numéro 3440 celui de $10,000, et le numéro 52,247 celui de $5000.

—Que pensent les entrepreneurs du pont de l'angle des rues St Philippe et Claiborne et de celui du coin des rues Ursulines et Claiborne ?

—On n'attache pas d'importance au manifeste de la société d'hommes de couleur désillusionnés et mécontents.

—La foule se porte à la vitrine de MM. A. B. Griswold & Co, où sont exposés les prix de la régatte.

—La succession du Dr F. B. Gaudet, celles de Charles Brown, Frank Martin et Sam. Weeks, ont été ouvertes à la deuxième cour de district.

—M. Manning, capitaine de la police de premier *precinct*, écrit à son chef qu'un commis qui travaillait sur la Levée est mort de la fièvre jaune, laissant une femme et des enfants dans la plus grande misère. Il demande des secours pour eux.

—Les réparations et les embellissements continuent à la douane ; le peinture du dernier greenback de l'allocation sera [illegible] signal de la fin—pour le moment.

—Un voleur a emporté du linge de corps, des bijoux et cent piastres de chez M. Auguste Pacary, angle des rues Columbus et Galvez.

—M. Charles Dacoudre s'est blessé en tombant d'une hauteur de huit pieds, au Fort Espagnol.

—Les lettres et les documents officiels expédiés, des bureaux de l'auditeur, pour plusieurs villes de l'intérieur de l'Etat, ont été renvoyés à M. Jumel.

—L'abonné des papiers nécessaires est un obstacle à l'accomplissement des devoirs des percepteurs de taxes des paroisses.

—Une lampe pleine d'huile de charbon a fait explosion au magasin d'épicerie de Mme Werner, angle des rues Douane et Galvez. Mme Werner, en essayant d'étouffer les flammes, a eu la figure légèrement brûlée.

Ventes inscrites aux bureaux de l'annotateur des hypothèques :

F. Valley à Jean Baptiste — un terrain avec bâtisses, compris entre les rues Dorgenois, Port, St-Ferdinand et Frédéric ..... $ 450

R. Long à Thos McDermott—un terrain avec bâtisses, compris entre les rues Thalia, Melpomène, Liberté et Howard, 500

Geo. Williams à Chas. E. et Marie H. Fandrich — un terrain avec les améliorations dans le cinquième district, compris entre les rues Chestnut, Alix, Eliza et Elmire 150

Mrs Henry Walsleben à Mrs Maxce Ries—une portion d'un terrain, compris entre les rues Musique, Urquhart, Arts et Villeré 250

J. E. Pattison, en banqueroute, à Henry Lochte, John Cordes ; et veuve Chas. C. Allutt—un terrain avec bâtisses, compris entre les rues Laurel, Philip, Constance et Prevaire 5,164

Nicholas Young à F. Frantzisp — un terrain avec améliorations, compris entre les rues St-Denis, Bordeaux, Valence et Dryades 350

Veuve John Ball et Mlle Christian Ball à Mlle Marguerite Dugan—portion de terre avec améliorations, comprise entre les rues Baronne, Dryades, Washington et Quatrième 300

William F. Hornback à Hans Christiansen — cinq terrains avec bâtisses, compris entre les rues Franklin, Philip, Howard et Liberté 2,500

—La *Chronique de Bucharest* raconte le trait de courage suivant, dont le héros est un chanteur belge, bien connu à Paris, M. Martens. Nous laissons la parole à notre confrère de Bucharest :

M. Martens était logé avec sa famille près d'une maison où, à une heure du matin, un incendie éclatait. A moitié vêtu, il se porte au secours des voisins et aperçoit une femme au désespoir et criant comme une folle :

—Mes enfants, mes enfants !

—Combien y en a-t-il ?

—Trois.

—Dans quelle chambre ?

—En haut, au troisième.

—Diable, c'est là qu'est le foyer de l'incendie, s'écrie Martens en se précipitant vers l'escalier. Quelques minutes après il redescend et remet les enfants à la mère.

—Les voici, mais il n'y en a que deux !

—Ah! mon Dieu, j'ai oublié de vous dire que le troisième se trouvait dans la chambre du fond.

—Diable, s'écria le courageux sauveteur, vous auriez bien pu le dire tout de suite. Les poutres tombent et j'ai moi-même très probablement le feu au cœur.

Et, sans finir sa phrase, il escalade de nouveau l'escalier quatre à quatre. On juge de l'anxiété générale.

Mais bientôt Martens reparaît, la figure noire de fumée et remet le troisième enfant sain et sauf à la mère éplorée.

Le lendemain, le chanteur se fit entendre, comme d'habitude, au jardin Muller avec son [illegible] qui fit une splendide ovation.

Température (Fahrenheit) dans les villes suivantes :

Augusta, Ga.	80	Mobile, Tenn.	84
Galveston, Tex.	82	Mobile, Ala.	76
Cairo, Ill.	82	Nashville, Tenn.	80
Cincinnati, O.	82	Nashville, Tenn.	76
Davenport, Iowa	82	New Orleans, La.	84
Dubuque, Iowa	76	Oswego, N. Y.	68
Galveston, Texas	82	Pittsburgh, Pa.	81
Indianola	86	Portland, Me.	67
Keokuk, Iowa	82	Shreveport, La.	88
Key West, Fla.	87	St Louis, Mo.	83
La Crosse, Wis.	78	St Paul, Minn.	68
Leavenworth, Kan.	80	Vicksburg, Miss.	88
Louisville, Ky.	82	Dubuque, D. T.	81

Hauteur des eaux courantes de l'Ohio (eaux les plus basses).

Augusta	3.00	Nashville, Tenn.	1.10
Cairo	17.00	New Orleans	12.80
Cincinnati, O.	4.00	Oswego, N.Y.	10.01
Davenport, I.	2.00	Pittsburgh, Pa.	2.10
Dubuque, Iowa	1.10	Shreveport, La.	16.00
La Crosse, Wis.	1.00	St Louis, Mo.	14.00
Leavenworth, K.	16.11	St Paul, Minn.	4.00
Louisville, Ky.	6.60	Vicksburg, Miss.	23.00
Memphis, Tenn.	12.11	Yankton, D. T.	6.00

An dessus du niveau des basses eaux de 1874.

U. S. GROUPE
Sergent Signal Service, U. S. A.

Journaux et Revues.

La campagne contre le général Borel, un instant ralentie, reprend avec une nouvelle vigueur. Voici le début d'un article du *Rappel* :

Chaque jour confirme ce que nous n'avons cessé de répéter, qu'après ce qu'a fait M. Borel, rien n'était absurde et pétilleux comme de le laisser en place. M. Borel ne paraît pas comprendre (du moins, je l'espère pour lui) ce qu'il y a de personnellement fâcheux dans le rôle d'un ministre introduit dans le gouvernement pour desservir le régime établi et ses collègues : faut-il s'étonner qu'il comprenne encore moins ce qu'il a d'inqualifiable, en dehors de toute politique et au point de vue patriotique, dans les incidents que sa présence encourage ?

—On écrit de Coutances à l'*Univers*, 21 juillet 1878 :

Croirez-vous qu'il s'est trouvé dans ce pays un maire assez républicain pour s'arroger le droit de proscrire l'emploi du lin blanc dans la décoration des reposoirs ? C'est ce qui a eu lieu le jour du Sacré-Cœur, à Blainville (Manche).

En passant devant un reposoir tout resplendissant de lis que les jeunes filles du village de Gruchy avaient élevé, M. Lefourrier, voyant dans les lis une menace pour sa chère Dulcinée la République et se rappelant le *Caveant consules ne quid detrimenti respublica patiatur* :—Point de lis ici, fit-il avec le ton et la prose souverainement ridicules que comportait la chose, point de lis ici, mademoiselles. Mais les demoiselles de Gruchy n'eurent cure ni souci de la libophobie de M. le maire. Elles lui tournèrent irrévérencieusement le dos, et l'une d'elle répondit avec le même laconisme : Point de politique ici, monsieur le maire, point de politique ici. Et les lis furent bon sur le trône de Celui qui *pasceitur inter lilia*.

—Les Tablettes d'un Spectateur publient la nouvelle suivante :

M. de Marcère est tellement content de la réception enthousiaste qui lui a été faite pendant son voyage à Maulévage et à Avesnes qu'il s'est proposé de récompenser par le ruban rouge quelques-uns des excellents fonctionnaires qui ont le plus contribué à ces magnifiques réceptions. Il y a surtout un maire, qui a fait un bien beau discours, qui figure déjà sur la liste des récompensés.

Nous demandons qu'il soit ajouté à sa croix une grammaire française.

—On lit dans le *Français* :

On annonçait hier que le ministère des affaires étrangères préparait une circulaire à nos représentants à l'étranger, et que cette circulaire était destinée à leur expliquer ce qui s'était passé à Berlin. Aujourd'hui, les journaux ministériels démentent cette nouvelle. Nous avouons que nos agents diplomatiques nous paraissent assez à plaindre ; car s'ils lisent, comme il faut le croire, les journaux de la gauche, ces journaux ont dit sur le congrès de si singulières choses et si contradictoires, que leurs lecteurs, si avisés qu'ils soient, ne doivent pas savoir à quoi s'en tenir. Une bonne circulaire, bien claire, eût fait grand bien à eux..... et à d'autres encore.

—Petite définition donnée par le Masque de Fer :

TENTATION.—Substantif féminin, qui ne s'emploie guère qu'avec le verbe "succomber à la."

Ceci n'est que du plagiat qui date de la fermeture de l'Eden. (Voir le dictionnaire d'Ève.)

—Le correspondant parisien de la *Gazette de Cologne*, dont les sympathies pour le régime républicain en France ne sauraient être suspectes, nous apprend que dans nos cercles officiels, on est très préoccupé du mouvement gréviste :

La prospérité apparente produite à Paris par l'affluence des étrangers, dit il, ne doit pas faire illusion. Les ouvriers réclament des augmentations de salaire ; ajoutes que la récolte de cette année sera médiocre dans les deux tiers de la France. Si la crise qui continue à paralyser la majeure partie de l'Angleterre en cause intensité, les classes de travailleurs auront beaucoup à souffrir. Le stock si considérable d'objets fabriqués qui restent en magasin arrête la production. De plus, les ouvriers sont excités par des agents *internationaux* et par la presse radicale, qui ne montre de plus en plus hostile au ministère.

Cet ensemble de faits inquiète le centre gauche. En effet, les fêtes et illuminations de Paris, les concerts du Trocadéro ne sauraient faire oublier à l'observateur *attentif* comment les affaires en général vont mal. Les spéculations et les radicaux sont dans la joie, mais les républicains modérés ne cachent pas leurs craintes.

Il va sans dire que nous laissons au dit correspondant la responsabilité de ces assertions ; nous ne nous en rendons aucunement garants.

LA PHOTOGRAPHIE DES VINS.—Le jury international procède, en ce moment, à une dégustation contradictoire des vins dont les échantillons sont exposés.

A propos de cette dégustation, l'attention des amateurs et des propriétaires a été appelée de nouveau sur l'ingénieuse invention de la photographie des vins, dont la première application remonte à 1848 ; c'est un propriétaire bourguignon, M. Vergnette Lamotte, qui le premier a photographié les vins.

Ce procédé permet au chimiste de reconnaître les qualités consécutives de chaque vin, la nature des sels, la proportion des cristaux, la variété et la force de sa couleur. Un vin est-il altéré, la photographie révélera cette altération par des changements dans les cristaux et dans la couleur. Un vin a-t-il été étendu avec de l'eau ou fortifié avec de l'eau et du sucre, une plus grande abondance de cristaux ou de sels le dénoncera.

Ce n'est pas seulement aux vins malades, altérés, que la photographie des vins peut être appliquée ; elle peut encore servir à contrôler les vins traités avec la fuschine ou autres matières tinctoriales, à indiquer l'âge, la provenance et la condition des diverses vines.

Comme l'a démontré M. Pasteur, le vin n'est pas une matière inerte ; c'est une matière végétale, poumon à une sorte de mouvement interne de changement avec l'âge et la température.

Il y a pour les vins une sorte de second vie, non seulement dans la barrique, mais dans la bouteille. La photographie d'un vin à diverses époques de sa vie végétale révèle les états successifs par lesquels le vin passe. Chaque année, il subit une transformation que la photographie indique.

Dans la dégustation des vins, le goût s'oblitère vite, le palais devient impuissant ; mais l'œil conserve toute sa force de surveillance pendant des journées entières.

La photographie des vins pourra donc rendre plus tard des services très réels, dit la *Patrie*, en se joignant à d'autres méthodes en cours de perfectionnement.

UN CROCODILE EN PLEINE TERRE.—On nous écrit de Lyon, 24 juillet :

Hier, grand émoi dans la ville.

Un crocodile offert au Muséum d'histoire naturelle, s'était évadé du bassin où il était enfermé au parc de la Tête-d'Or.

Personne n'osait plus se risquer dans les allées ombreuses qui avoisinent le lac et les ruisseaux.

On avait bien dire qu'il était été volé. Voler un crocodile paraissait chose difficile, impossible.

Voleur ou voté devaient se trouver dans une position respective qui n'admet guère que le premier pût tirer grand profit du second ; on devine pour quelles causes. Le second qui adrait pu, au contraire [illegible] le premier, il a tout ce qu'il faut pour cela.

La terrible amphibie n'était mis en pièces ni rupture de ban, après avoir coupé [illegible] de sa prison avec